



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Manque de main-d'œuvre dans les centres de contrôle technique

Question écrite n° 40040

### Texte de la question

M. Christophe Blanchet appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le manque de personnel dans les centres de contrôles technique. À l'occasion de déplacements dans sa circonscription, M.le député a rencontré des directeurs de tels centres, qui lui ont tous fait part de cette difficulté à recruter alors qu'il s'agit d'un secteur en tension. En particulier, il s'avère que ces centres n'ont pas le droit d'employer des apprentis pour réaliser ces contrôles. Or, s'il était possible de faire un apprentissage dans ces centres, les apprentis bénéficieraient d'une formation de qualité supérieure et deviendraient donc très vite qualifiés pour ce travail. À long terme, le nombre d'employés disponible pour effectuer les contrôles techniques devrait croître et permettre un recrutement facilité pour les centres. Il lui demande si le Gouvernement envisage de permettre d'effectuer un apprentissage dans un centre de contrôle technique, ou si d'autres pistes sont envisagées pour faciliter l'emploi dans ce secteur, et sous quel calendrier, le cas échéant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Blanchet](#)

**Circonscription :** Calvados (4<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40040

**Rubrique :** Automobiles

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5501

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)